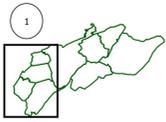




Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALTITUDE 800

DOCUMENT ARRETE
 ZONE 1



Légende :

- Limite communale
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- Monument historique
- Périmètre de protection
- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- I4 - Servitude relatives à l'établissement des canalisations électriques
- ▶ HTB
- ▶ HTA
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications
- Route concernée
- EL7 : Servitudes d'alignement
- Route concernée

Partie de la communauté de communes au 1/11000 ème

Elaboration prescrite le 04/06/2018
 Dossier arrêté le 01/07/2024
 PLUI approuvé le
 Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 01/07/2024

5. Annexes

5.1.2 Liste des servitudes d'utilité publique

Pièce n°5.1.2.1

